



MINISTÈRE DES SPORTS

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Fonds National pour le  
Développement des Activités de  
Jeunesse de Sport et de Loisirs

N° 036/FNDAJSL/SPAS/SPAJ-SPAL

Cotonou, le 19 FEV 2020

✍

Messieurs les Directeurs  
Départementaux du  
Ministère des Sports

## APPEL A PROJETS 2020

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Travail Annuel et de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) 3 et 4 à travers les cibles 3.4 et 4.4, le Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sport et de Loisirs (FNDAJSL) lance un avis à manifestation d'intérêt dans les secteurs de la jeunesse, du sport et des loisirs au titre de l'année 2020.

Peuvent postuler à cet appel, les associations de jeunesse, de sport et des loisirs enregistrées, les jeunes porteurs de projets ayant suivi la formation à l'entrepreneuriat du Ministère des Sports, les structures publiques en charge des secteurs de la jeunesse, du sport et des loisirs, les promoteurs sportifs, les athlètes reconnus et recommandés par leurs structures faîtières, les Organisations Non Gouvernementales, les Coopératives et les Mairies.

Les financements seront accordés, après avis du Conseil d'Administration, aux projets remplissant les conditions (Objectifs) ci-après :

- ✓ Pour le secteur de la Jeunesse :
- les projets entrepreneurials ;

- les projets communautaires d'action sociale ;
- les projets solidaires, innovants et créatifs ;
- les projets socio-éducatifs, collectifs et en milieu rural qui tiennent compte de l'équité-genre.

✓ **Pour le secteur des Sports :**

- Les projets offrant la diversité des pratiques sportives favorisant la coopération entre les acteurs du sport et la synergie des pratiques ;
- les projets en faveur de l'innovation sociale, du développement des activités physiques et sportives ;
- les projets en faveur du sport-santé, des performances sportives des femmes et personnes en situation de handicap ;
- les projets visant à faire émerger des solutions innovantes dans les structures, à inciter les acteurs du sport à s'inscrire dans une dynamique d'innovation ;

✓ **Pour le secteur des Loisirs :**

- La réduction de l'inégalité d'accès aux loisirs ;
- la formation des professionnels et promoteurs de loisirs ;
- la promotion des loisirs sains, ludiques et éducatifs ;
- la Promotion d'espaces de loisirs.

Les dossiers à fournir doivent comporter :

✓ **Pour le secteur de la jeunesse**

- une demande manuscrite adressée au Directeur du FNDAJSL ;
- trois (03) exemplaires du projet rédigé suivant le canevas PPEJ ou celui du FNDAJSL ;
- les extraits d'acte de naissance du promoteur et/ou des associés pour les projets collectifs ;





MINISTÈRE DES SPORTS

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Fonds National pour le  
Développement des Activités de  
Jeunesse de Sport et de Loisirs

- les actes de propriété des terrains pour les projets agricoles ;
  - les attestations de fin de formation dans divers domaines ;
  - l'attestation de formation à l'entrepreneuriat organisé par le Ministère de la Jeunesse ;
- ✓ **Pour le secteur du sport et des loisirs :**
- une demande manuscrite adressée au Directeur du FNDAJSL ;
  - trois (03) exemplaires du projet rédigé suivant le canevas FNDAJSL ;
  - une copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité du promoteur ;
  - une attestation d'enregistrement au Ministère de l'Intérieur ou à la préfecture ;
  - les extraits d'acte de naissance du promoteur ou des associés.

Les projets à soumettre pour le financement doivent couvrir la période de juin à décembre 2020.

Pour tout renseignement, se référer aux différentes indications ci-dessus citées ou appeler le (229) 21 32 48 45.

La date limite de dépôt des dossiers au siège du FNDAJSL est fixée au 31 mars 2020.

**NB** : les dossiers peuvent être déposés dans les Directions Départementales du Ministère des Sports en dehors de celle du littoral (Cotonou).

Imorou G. BOURAÏMA



FNDAJSL